



la feuille de l'Èze

Lettre d'informations de La Tour-d'Aigues

Août 2014
Monsieur Le Maire
aux Parents d'élèves du
Groupe Scolaire Communal
« Lucie AUBRAC »
et « l'Orangerie »
84240 La Tour d'Aigues

RENTREE SCOLAIRE 2014 INFORMATIONS IMPORTANTES

Madame, Monsieur,

Comme le prévoit la loi relative à l'aménagement des rythmes scolaires, la semaine de quatre jours et demi de classe entrera en vigueur dès le mois de septembre 2014.

CE QUI NE CHANGE PAS

- **Les horaires de classe** identiques pour les deux écoles,
- **La gratuité de la garderie** et des études municipales,
- **L'amplitude maximale d'accueil** des enfants de 7 heures 30 à 18 heures 30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- **La garderie municipale du matin** de 7 heures 30 à 8 heures 35 et du soir de 17 heures 30 à 18 heures 30,
- **Les trois études surveillées** (avec changement d'horaires) pour les élèves du primaire (pendant celles-ci, les enfants ne peuvent pas sortir avant la fin de l'étude).

CE QUI EST NOUVEAU

- Les horaires d'entrée et de sortie de classe,
Le matin, école de 8 heures 45 à 12 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
L'après-midi, école de 14 heures à 16 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Les parents peuvent venir chercher leurs enfants dès 16 heures.
- La possibilité pour les enfants de prendre leur repas de midi à la maison avec une garderie de 12 heures à 12 heures 15 et de 13 heures 30 à 14 heures, permettant aux parents de venir chercher leurs enfants et de les raccompagner pendant la pause méridienne.
- Le mercredi matin, école de 8 heures 45 à 11 heures 45 avec une garderie municipale de 7 heures 30 à 8 heures 35 et 11h45 à 12h15.
- Il n'y aura pas de cantine le mercredi, sauf pour les enfants qui sont inscrits à l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (A.L.S.H.), qui assurera le repas de midi.
- La prise en charge des enfants par les enseignants de 8 heures 35 à 8 heures 45 et de 13 heures 50 à 14 heures.
- Récréation de 16 heures à 16 heures 30 pour les enfants qui restent à l'école,
- Activités d'éveil ludiques et gratuites, de 16 heures 30 à 17 heures 30.
- Les études surveillées municipales de 16 heures 30 à 17 heures 30 au lieu de 17 heures 15 à 18 heures,
- Une étude surveillée municipale supplémentaire à l'école primaire pendant laquelle (contrairement aux trois autres) les parents peuvent venir chercher leurs enfants sans attendre la fin de l'étude,
- Une garderie municipale de 18 heures à 18 heures 30 dans chaque école.

L'évaluation de ce nouveau dispositif sera faite dès les vacances d'automne 2014 afin d'optimiser et d'adapter le temps périscolaire, si nécessaire.

Pour toutes questions supplémentaires, une adresse mail est mise en place : rentree.scolaire@latourdaigues.fr. Vous pouvez également contacter le secrétariat de l'Hôtel de Ville au 04.90.07.41.08

Cordialement à vous,

La rentrée scolaire aura lieu le mardi 2 septembre 2014, jour de marché.

Ainsi, la circulation sur le parking de l'école sera particulièrement difficile.

Nous vous conseillons d'accompagner vos enfants à pied en stationnant sur les parkings à proximité et sur le nouveau parking à côté du collège Albert Camus.

Afin de sécuriser l'accès aux écoles, ce matin-là, la rue du Parc sera fermée à la circulation sur sa portion comprise entre la rue Jean Moulin et le boulevard de la République.

Jean-François LOVISOLO.

PETIT RAPPEL : Ecole maternelle « l'Orangerie »

Organisation de la journée

DE 7 HEURES 30 A 8 HEURES : les enfants, accompagnés par les parents, sont accueillis dans la salle de motricité par les agents communaux.

Des activités ludiques et simples leur sont proposées (jeux de construction, jeux, musique, ...).

DE 8 HEURES A 8 HEURES 35 : les enfants des petites sections restent en salle de motricité avec les agents communaux, les enfants des moyennes et grandes sections rejoignent leur classe respective, accompagnés par un agent communal.

Les enfants qui arrivent à partir de 8 heures sont accompagnés par les parents dans leur classe, sauf les enfants des petites sections qui vont dans la salle de motricité.

DE 8 HEURES 35 A 8 HEURES 45 : la prise en charge est effectuée par les enseignants dans leur classe.

LA CLASSE SE TERMINE A 12 HEURES : il est possible de venir chercher les enfants de 12 heures à 12 heures 15 directement à l'école maternelle, pour qu'ils déjeunent à la maison.

Les enfants, qui ont déjeuné chez eux, sont accueillis de 13 heures 30 à 14 heures, accompagnés par leurs parents jusqu'à la porte de la maternelle.

DE 12 HEURES A 12 HEURES 15 ET DE 13 HEURES 30 A 14 HEURES : le portail de la maternelle est surveillé, ouvert et fermé par un agent communal (de 13 heures 50 à 14 heures, ils sont accueillis par les enseignants).

LE MERCREDI LA CLASSE SE TERMINE A 11 HEURES 45 :

il y aura une garderie municipale jusqu'à 12 heures 15.

Le portail de la maternelle est fermé à 8 heures 45 et à 14 heures par la Police Municipale.

LE TEMPS SCOLAIRE SE TERMINE A 16 HEURES : les parents peuvent venir chercher les enfants dans leur classe.

DE 16 HEURES A 16 HEURES 30 : les enfants qui restent à l'école peuvent goûter dans leur classe.

DE 16 HEURES 30 A 17 HEURES : des activités ludiques sont proposées (parcours, vélo, sauts, ballons, relais, puzzles, contes, jeux de construction, dînette...). Elles sont organisées et surveillées par les agents communaux.

DE 17 HEURES A 18 HEURES 30 : la garderie est assurée par les agents communaux.

A 18 HEURES 30 : fermeture du portail de l'école maternelle.

A NOTER : après 18h30, les parents retardataires doivent appeler l'école pour faire ouvrir le portail Tél : 04.90.07.44.68.

Remarque : pour les enfants qui arrivent tôt à l'école, il est indispensable qu'ils prennent un bon petit déjeuner et il semble opportun de prévoir une collation pour la récréation de 10 heures, puisque l'heure du repas est décalée.

PETIT RAPPEL : école élémentaire « Lucie Aubrac »

Organisation de la journée

DE 7 HEURES 30 A 8 HEURES : les enfants sont accueillis dans la salle d'animation par un agent communal. Des activités ludiques et simples leur sont proposées (jeux de société, jeux de construction, puzzle, musique, ...).

DE 8 HEURES A 8 HEURES 35 : les enfants sont accueillis dans la cour par les agents communaux (à l'intérieur par temps de pluie).

DE 8 HEURES 35 A 8 HEURES 45 : prise en charge des enfants par les enseignants.

Le portail de l'école primaire est fermé à 8 heures 45 et à 14 heures par la Police Municipale.

LA CLASSE SE TERMINE A 12 HEURES. Les parents peuvent venir chercher les enfants jusqu'à 12 heures 15, afin qu'ils puissent prendre leur repas à la maison.

Les enfants, qui ont déjeuné chez eux, sont accueillis de 13 heures 30 à 14 heures.

DE 12 HEURES A 12 HEURES 15 ET DE 13 HEURES 30 A 14 HEURES : le portail est surveillé, ouvert et fermé par un agent communal (de 13 heures 50 à 14 heures, les enfants sont accueillis par les enseignants),

LE MERCREDI LA CLASSE SE TERMINE A 11 HEURES 45 : il y aura une garderie municipale jusqu'à 12 heures 15.

LE TEMPS SCOLAIRE SE TERMINE A 16 HEURES. Dès 16 heures, les parents peuvent venir chercher leurs enfants pour rentrer à leur domicile.

DE 16 HEURES A 16 HEURES 30 : récréation dans la cour.

DE 16 HEURES 30 A 17 HEURES 30 : pour les enfants qui restent à l'école des activités péri éducatives (A.P.E.) sont proposées et organisées par les agents communaux en alternance avec les études surveillées ou dirigées.

Quatre études surveillées et/ou dirigées sont proposées et organisées par les enseignants en alternance avec les A.P.E. Les modalités pratiques des études seront précisées par les enseignants à la rentrée. Les A.P.E. seront proposées dans les locaux communaux par le personnel communal.

POUR UNE DES ETUDES, IL SERA POSSIBLE AUX PARENTS DE VENIR CHERCHER LEURS ENFANTS PENDANT L'ETUDE. Pour les trois autres, les enfants ne pourront pas sortir avant la fin de l'étude.

DE 17 HEURES 30 A 18 HEURES 30 : la garderie est assurée par les agents communaux.

A 18 HEURES 30 : fermeture du portail de l'école Lucie Aubrac.

A NOTER : après 18h30, les parents retardataires doivent appeler l'école pour faire ouvrir le portail Tél : 04.90.07.40.45

Remarque : Pour les enfants qui arrivent tôt à l'école, il est indispensable qu'ils prennent un bon petit déjeuner et il semble opportun de prévoir une collation pour la récréation de 10 heures, puisque l'heure du repas est décalée.